



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Lundi 28 mars 2022

14h – salle Forum 1 – Centre social protestant (CSP)

Rue du Village-Suisse 14

L'Assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14h10 par les co-Présidentes Françoise Gallay et Myriam Weiner, en présence de 92 participants. Elles adressent quelques mots de bienvenue, incluant les choristes présents et les membres du Comité.

46 membres se sont excusé(e)s.

31 se sont inscrits mais ne sont pas venus.

Les adhérents participant à diverses activités du lundi sont excusés.

L'invitation a été dûment communiquée dans le bulletin «MDA-Activités 50+» n°61 ainsi que le site Internet en décembre dernier, par courriel et par courrier postal pour ceux qui n'ont pas d'e-mail, plus d'un mois avant l'Assemblée générale, en conformité avec les statuts.

1. Présentation « Quel avenir pour le MDA-Genève ? »

Myriam Weiner : votre présence aujourd'hui nous montre votre attachement et votre intérêt pour le MDA et pour son avenir.

Avant de commencer cette assemblée extraordinaire, nous tenons à vous présenter notre nouvelle secrétaire générale. En effet, après avoir mené le MDA contre vents et marées pendant 26 ans, Olivier Chenu a pris sa retraite début 2022.

Pour reprendre le gouvernail, le Comité du MDA a choisi Madame Christine Esseiva qui par son expérience et son enthousiasme insuffle un nouveau souffle à notre association. Arrivée en septembre 2021, elle a enchaîné les rencontres avec une vingtaine de professeurs, les nombreux partenaires institutionnels et commerciaux et tous les responsables d'activités bénévoles.

Dès lors, elle a repris la conduite du pôle informatique ainsi que toutes les relations publiques et les campagnes de recherche de fonds de l'Association.

Depuis janvier, Christine assure la bonne marche de notre association, en solo et avec un dynamisme certain.

Elle coordonne elle-même plusieurs pôles d'activités bénévoles et s'investit à en développer de nouvelles (conférences, cours de photo, club de lecture, etc.) en y intégrant le plus possible de bénévoles et en nouant de nouveaux partenariats.

Elle appuie autant que possible le groupe des Conteurs de Genève.

Nous lui souhaitons la bienvenue et vous remercions de lui apporter un accueil chaleureux.

Françoise Gallay : Et maintenant... pourquoi une Assemblée générale extraordinaire ?

Ces deux dernières années ont été difficiles, mais la pandémie n'est pas l'unique cause de notre questionnement pour la survie du MDA. Nous arrivons à une situation charnière dans laquelle certaines décisions d'avenir doivent être envisagées.

Pour vous expliquer les circonstances qui ont amené le MDA à ce constat et pour vous présenter les solutions envisageables dans un avenir plus ou moins proche, nous laissons la parole à Christian Cuennet, Président du comité MDA-A50+ de 2010 à 2019 ; puis à Olivier Chenu, secrétaire général pendant 26 ans. Christine Esseiva reprendra ensuite le flambeau.

Au fil de leurs interventions, vous pourrez comprendre le cheminement qui nous a conduit à organiser cette assemblée générale extraordinaire.

2. Intervention de Christian Cuennet

En 2005, l'OFAS informe le MDA romand que les subventions de la Confédération seront supprimées dès 2008. La réforme de la péréquation financière (RPT) entre Confédération et Cantons précise que le subventionnement des institutions qui, comme le MDA, ne sont pas présents dans tous les cantons devra désormais être assuré par les Cantons.

Conséquence de la RPT, le MDA romand est dissous et chaque section cantonale du MDA devient autonome. Afin de financer les salaires, jusqu'alors garantis par la subvention de l'OFAS (132 000.- CHF pour le MDA-Genève), les sections doivent s'adresser aux autorités cantonales respectives, comme le précise la RPT.

Contacté en 2016, l'Etat de Genève refuse de soutenir le MDA-Genève, contrairement aux autres cantons romands. Pour remédier à la défection de l'Etat, Pro Senectute Genève est approché par Olivier Chenu. Sa directrice, Jacqueline Cramer, entre au Comité du MDA en 2007.

Une convention de collaboration est signée avec Pro Senectute afin de continuer à toucher une partie des subventions OFAS, soit 120 000.- CHF en 2008, 110 000.- CHF en 2009, 49 500.- CHF en 2010 et 50 000.-CHF en 2011.

En mars 2010, Pro Senectute nous informe que la convention de financement prendra fin au 31 décembre 2011 car les directives de l'OFAS liées au contrat de prestation de Pro Senectute ne seront plus applicables pour le MDA-Genève.

Suite à l'intensification des recherches de fonds au premier semestre 2011, une fondation privée genevoise et les Rentes genevoises nous accordent une aide pour plusieurs années

(respectivement 50 000.- CHF et 20 000.- CHF). En plus de la gratuité des locaux de Carl-Vogt, la subvention de la Ville de Genève passe de 1 600.- à 44 000.- CHF.

Les recherches auprès des communes n'ont rapporté que quelques aides ponctuelles. De nouvelles demandes auprès du Canton de Genève sont restées lettres mortes sauf avec les EDS et le SARE qui apportent une aide pour le personnel.

En 2012, Jacqueline Cramer quitte Pro Senectute et est remplacée par Maurice Demont qui devient également membre du Comité du MDA et qui nous quitte en février 2015.

Dans les années 2013-2019 les finances sont saines grâce aux subventions, au développement des activités et des membres (jusqu'à 4000). Ces finances et diverses aides ponctuelles nous ont permis de rénover les locaux du Quai Ansermet et de Carl-Vogt.

En septembre 2016, rencontre avec Joël Goldstein, nouveau directeur de Pro Senectute, afin de discuter d'une possible collaboration. Cet entretien fut très constructif et Joël Goldstein sera élu au comité du MDA à l'AG de 2018. Dès le début, nous avons convenu que cette collaboration serait progressive selon les besoins du MDA et de Pro Senectute.

3. Intervention d'Olivier Chenu

Les deux dernières années ont été particulièrement difficiles pour le MDA dans plusieurs domaines.

Informatique : changement d'informaticien, nouveau logiciel / système d'information et de comptabilité: « Baobab », puis Cresus. Nouveau site web après une précédente tentative non aboutie. Fin août 2021 : départ de l'informaticien. Mise en ligne d'un nouveau site web, réseaux sociaux. Novembre 2021 : difficultés d'impression des cotisations ; demande de développement (paramétrage) sur le logiciel Cresus.

Financement : il était prévu d'augmenter les cotisations à l'AG 2020 (même cotisation depuis 15 ans) ; vu la situation sanitaire, cela ne s'est pas fait.

Pandémie : projets d'activités établis mais continuellement annulés !

3 décembre 2021 : le Comité décide d'étudier le rapprochement avec Pro Senectute dans le cadre d'une fusion-intégration.

4. Intervention de Christine Esseiva

Etude d'une fusion intégration avec Pro Senectute

1. Quelles garanties fournies au MDA par Pro Senectute ?

Reprise des postes des trois permanents (Christine Esseiva, placée au Conseil de Direction de Pro Senectute GE au même titre que les autres responsables de service)

Volonté de garder l'identité et l'esprit du MDA ainsi que son autonomie

Une personne du Comité MDA intégrée au Conseil de fondation de Pro Senectute GE mais fin de l'association MDA

Volonté de garder le système de cotisation/membres (inexistant chez PS GE)

Volonté de développer le bénévolat (inexistant chez PS GE)

2. Avantages pour le MDA

Pour les professeurs et les bénévoles

En intégrant Pro Senectute Genève, les bénévoles et les formateurs accèdent gratuitement aux formations ESA (Sport des adultes suisse) proposées par l'Office fédéral du sport (garantie de qualité et de professionnalisme)
Équité de traitement avec les professeurs de Pro Senectute

Pour tous (les collaborateurs et les membres)

Sécurité financière
Pérennité des activités

3. Difficultés

Fondation / association : problème juridique
Reprise des permanents : discussion autour de la reprise des contrats de travail
Reprise des activités même déficitaires et bénévoles
Garder l'esprit du MDA
Manque de temps entre janvier et mars 2022 pour discuter de tous les aspects

4. Nouveaux éléments

Problème informatique du MDA résolu
Bilan 2021 à l'équilibre

5. Décision

Poursuite de notre collaboration avec Pro Senectute au travers des activités
Informer les membres

Projections 2022 / 2023

Objectifs :

Offrir plus d'activités aux membres
Sécuriser la structure du MDA
Rechercher de nouveaux locaux

Actions :

Recherche de fonds renforcée
Augmentation des cotisations : le prix de l'autonomie !
Sécurisation du secrétariat et du pôle comptabilité

Augmentation des cotisations MDA :

Individuel	CHF 80.- / an
couple	CHF 140.- / an
soutien individuel	CHF 250.- / an
bénévole	gratuit en cas de responsabilité d'une activité.

(le membre ne peut pas bénéficier de ce montant lors de la première année de son adhésion).
Le non-membre qui accompagne un adhérent devra payer un tarif majoré pour chaque activité.
Les membres sont prioritaires lors des réservations.

Cotisation d'entreprise : CHF 1000.- / an (5 employés nominatifs bénéficient de nos activités et avantages).

Pour les bénéficiaires de prestations complémentaires : CHF 0.-

A quoi va servir l'augmentation de cotisation ?

Permettre au MDA de poursuivre sa mission envers les seniors : une question de survie.

Offrir plus d'activités aux membres, plus de partenariats et de rabais, de possibilités de découvertes, de rencontres

Améliorer notre offre numérique pour développer l'autonomie et la promotion des activités

Sécurisation du secrétariat et de la comptabilité

A noter que le poste informatique n'est pas supprimé ; il est diminué de moitié avec la collaboration avec une agence externe pour la maintenance.

5. Synthèse des co-présidentes

En écoutant les différents intervenants, vous avez pu relever les principaux enjeux d'une décision d'avenir adaptée à la situation.

Le nombre croissant d'adhérents jusqu'en 2020, leurs nouvelles attentes nous poussent à étoffer notre offre, ce qui nécessite des moyens supplémentaires.

Les ressources mises en place pour pallier à l'informatique défaillante ont fortement impacté nos finances, entraînant inévitablement un travail supplémentaire dans la recherche d'aides financières.

Le nombre insuffisant de permanents pour gérer le secrétariat (activités + comptabilité à sécuriser + recherches de fonds) entraînent toute l'équipe à travailler beaucoup sur l'administratif, parfois aux dépens de l'accueil et du service aux seniors, notre mission avant tout.

Pour terminer : ces deux dernières années de pandémie ont entraîné un grand nombre de défections parmi nos membres ce qui met vraiment en péril la survie de notre Association.

Nos diverses réflexions nous ont amenés à trois possibilités :

1. Augmenter la cotisation à CHF 80.- (50.- décidée il y a 15 ans, en 2006 pour 2007). Cette option avait déjà été envisagée en 2020 mais pas proposée à cause de la pandémie qui avait entraîné la tenue de l'AG par correspondance et la suppression de nombreuses activités, notamment les spectacles et concerts.
2. Intégrer Pro Senectute, cet objectif initial de notre assemblée extraordinaire était prévu pour 2023. Ainsi que l'a expliqué Christine, cette solution trop précipitée est à envisager dans les prochaines années.

3. Garder le statu quo qui signifie la mise en place difficile de nouvelles activités et une informatique fragile entraînant un supplément de travail au secrétariat au détriment d'une bonne communication avec les membres.

C'est pourquoi, cette année, le Comité propose la première hypothèse avec une augmentation de 50.- à 80.- CHF par membre individuel ou 140.-CHF par couple, ce sur quoi nous vous demanderons de voter au cours de l'AG ordinaire.

Ce choix à faire vous demande un temps de réflexion et, certainement, des questions. Nous allons donc prendre un moment pour les entendre et y répondre avant de passer à l'Assemblée générale ordinaire.

6. Questions / Réponses

Une discussion générale s'engage :

-Un participant propose de créer une adhésion à vie : Une réflexion sera envisagée sur ce point pour voir sa mise en application.

-Une participante demande à quoi vont servir les fonds supplémentaires en cas d'augmentation : Sécuriser la structure avec l'embauche éventuelle d'une des deux secrétaires actuelles en contrat fixe et l'intégration d'une nouvelle secrétaire comptable en EDS pour soutenir le comptable dans sa gestion quotidienne. Et bien sûr, développer les partenariats pour proposer plus d'activités aux membres et améliorer le site internet avec notamment l'intégration d'un intranet et d'un paiement en ligne pour favoriser l'autonomie des membres et alléger le travail du secrétariat.

-Une participante demande s'il est possible de collaborer avec d'autres entités ? Toutes les pistes sont étudiées afin de pérenniser et développer la structure et les activités dans le cadre de notre mission envers les seniors.

-Plusieurs questions ont trait à la difficulté que pourraient avoir certains membres à payer leur cotisation en cas d'augmentation. Dans ce cas, les membres ne doivent pas hésiter à le faire savoir au MDA. Des dispositions seront prises, en plus de celles qui existent déjà dans le cadre de la collaboration avec Pro Senectute, pour permettre à tous d'adhérer quels que soient les moyens financiers à disposition.

Après 30 minutes d'échanges orchestrées par Gilbert Reviol, les intervenants sont remerciés et la séance est close à 15h par les co-présidentes qui annoncent l'arrivée de notre chorale «Coeurs en Choeur».

Genève, le 26 avril 2022

Françoise Gallay
Co-présidente

Myriam Weiner
Co-présidente



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Lundi 28 mars 2022

15h10 – salle Forum 1 – Centre social protestant (CSP)

Rue du Village-Suisse 14

L'Assemblée générale est ouverte à 15h10 par les Co-Présidentes, Françoise Gallay et Myriam Weiner, en présence de 92 participants. Elles adressent quelques mots de bienvenue, incluant les choristes présents et les membres du Comité.

42 membres se sont excusé(e)s.

31 membres inscrits mais ne sont pas venus.

Les adhérents participant à diverses activités du lundi sont excusés.

L'invitation a été dûment communiquée dans le bulletin «MDA-Activités 50+» n°61 ainsi que le site Internet en décembre dernier, plus d'un mois avant l'Assemblée générale, en conformité avec les statuts.

1. Désignation des scrutateurs

André Basarab et Gérald Glayre

2. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 29 mars 2021

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions

3. Rapport des 2 Co-Présidentes

Cf. annexe 1

4. Rapport d'activité 2021 des Secrétaires généraux

Cf. annexe 2

5. Rapport du trésorier et budget 2022

Présentation du budget 2022 : le comité propose d'approuver le budget avec investissement, ce budget n'est envisageable qu'avec une approbation de l'augmentation des cotisations.

Cf. annexe 3

6. Rapport du vérificateur des comptes

Peter Blanchard, vérificateur des comptes, a pris connaissance des pièces comptables et il certifie de leur bonne tenue. Il propose d'accepter les comptes de l'exercice 2021. Monsieur Blanchard prenant sa retraite, la fiduciaire Bonnefous Audit SA le remplacera l'année prochaine.

Cf. annexe 4

7. Adoption de ces différents rapports

Rapport de la co-présidence : adopté à l'unanimité

Rapport des secrétaires généraux : adopté à l'unanimité

Rapports financiers et décharge du comité : accepté à l'unanimité

Budget 2022 sans investissement : adopté moins 2 abstentions

Budget 2022 avec investissement : adopté moins 1 abstention et 1 opposition

8. Elections des membres du comité

Réélection des membres du comité André Basarab, Béatrice Grandjean et Gilbert Reviol pour un deuxième mandat de 3 ans : accepté à l'unanimité

Election d'un nouveau membre du comité, Jérémy Antoine, en tant que trésorier : accepté à l'unanimité.

Les autres membres actuels continuent leur mandat.

9. Cotisations 2023

Acceptez-vous une cotisation annuelle de CHF 80.- par membre individuel ou CHF 140 par couple dès le 1^{er} janvier 2023 ?

L'augmentation est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions

10. Propositions individuelles

Aucune proposition des membres n'a été reçue. (Délai jusqu'au 26 février 2022)

11. Divers

Remerciements pour Olivier : remise d'un cadeau et applaudissements.

Personne ne demandant la parole et les points de l'ordre du jour étant épuisés, les co-Présidentes closent la séance à 16h15 et invitent les personnes présentes à partager une collation et le verre de l'amitié.

Genève, le 26 avril 2022

Françoise Gallay
Co-présidente

Myriam Weiner
Co-présidente